

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANNGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Vendredi, 4 Mai 1849.

No. 67.

CE QUE PENSE LE PEUPLE

DISTRICT DE QUÉBEC.

A une assemblée publique des citoyens de Québec dûment convoquée par avis publics, et tenue sur la place du marché St. Paul, le vingt-neuvième jour d'Avril, pour prendre en considération les moyens de maintenir la franchise des délibérations de la Législature—Ed. Glackemeyer, Secy, fut appelé à la présidence, et N. Aubin, Secy, Secrétaire.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité: 1. Que les citoyens de Québec, dûment convoqués par avis public et ici présents, ont appris, non-seulement avec indignation, mais avec la plus vive douleur, les excès auxquels on s'est porté dans la nouvelle capitale du Canada, en violant la liberté de la représentation du pays—liberté indispensable au fonctionnement de toute constitution et à tout bon gouvernement—en attaquant les membres de la législature et en détruisant, avec l'édifice où se réunissaient les chambres, des archives précieuses et une riche bibliothèque, dont la perte ne se réparera jamais. 2. Que cette assemblée témoigne la plus vive sympathie et sa profonde reconnaissance pour Son Excellence le Comte d'Elgin, Gouverneur-Général qui malgré des démonstrations menaçantes, a fait usage, sans crainte, du pouvoir que la constitution lui confie, en donnant force de loi à une décision des deux autres branches du gouvernement: acte de fermeté et de justice qui l'a exposé à des violences indignes d'un peuple civilisé; et enfin que les citoyens de Québec croient devoir, en cette occasion, lui offrir leur appui pour le maintien de l'ordre public, des droits de la législature et la protection de sa personne. 3. Qu'il soit nommé un comité chargé de préparer et de signer au nom des citoyens de Québec, une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, fondée sur les deux Résolutions précédentes, et que les messieurs suivants forment le dit comité: E. Glackemeyer, L. Prevost, J. P. Rhéaume, N. Aubin, J. Chouinard, M. Robitaille, J. B. Bureau, J. B. Hardy, E. Chénier, Geo. Audet, P. Fournier, W. Verrier, Dr. Rousseau, P. Gauvreau, Jos. Larose, Frs. Nadeau, J. B. Pruneau, Ch. A. Hamel, Dr. Blanchet, O. Valière, Luke Brothers, McKay, W. O'Donnell, P. M. Partridge, John Connors, P. Huet, fils, Chs. Chamberland, J. McGuire, P. Allard, P. Frochet, A. Plamondon, N. Rinfret, Dr. Robitaille, G. H. Simard, P. V. Bouchard, B. McKue, F. Brun. 4. Que la dite adresse soit portée à Montréal, et présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par une députation composée des messieurs suivants: Le Président et le Secrétaire de cette assemblée; J. Chouinard, W. Verrier, Dr. Rousseau, A. Voelle, J. B. Hardy, J. P. Rhéaume, Jos. Légaré, G. H. Simard, Jos. Larose, Bernard McKue, Dr. Bardy, Hugh O'Donnell, Frs. Deloy, John McGuire, John Connors.

Après les discours, un vote de remerciements au Président et au Secrétaire fut proposé et adopté par acclamation, et l'assemblée se dispersa.

N. AUBIN, Secrétaire.

Québec, 30 Avril, 1849.

ADRESSE.

A Son Excellence le Très-Honorable James, Comte d'Elgin et Kincardine, etc. etc. etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, les Fidèles Sujets de Sa Majesté, les Citoyens de Québec, avons appris non-seulement avec indignation, mais avec la plus vive douleur, les excès auxquels on s'est porté dans la Nouvelle Capitale du Canada en violant la liberté de la Représentation du pays; liberté indispensable au fonctionnement de toute Constitution et à tout bon Gouvernement, en attaquant les Membres de la Législature et en détruisant avec l'édifice où se réunissaient les Chambres, des Archives précieuses et une riche Bibliothèque dont la perte ne se réparera jamais. Nous témoignons la plus vive sympathie et notre profonde reconnaissance pour Votre Excellence qui, malgré des démonstrations menaçantes, a fait usage sans crainte du pouvoir que la Constitution lui confère, en donnant force de loi à une décision des deux autres Branches du Gouvernement: acte de fermeté et de justice qui vous a exposé à des violences indignes d'un peuple civilisé; et enfin que nous croyons devoir en cette occasion vous offrir notre appui pour le maintien de l'ordre public, des droits de la Législature et la protection de Votre Personne.

(Signé) ED. GLACKEMEYER, Président, et autres. A laquelle il a plu à Son Excellence faire la Réponse suivante:

Messieurs, J'accepte avec une bien sincère gratitude votre Loyale Adresse. Je déplore avec vous les excès qui ont été commis en la Cité de Montréal, et il m'est pénible de voir qu'aucune section de cette libre et intelligente société, eût agi comme si elle se croyait justifiée de faire prévaloir ses vues par la violence, quelque légitimes qu'elle les eût eues. Je me flatte que la masse des habitants de cette Province mettront fin à toutes tentatives de cette nature, et préconiseront leur appui, comme le font les Citoyens de Québec, à la cause de l'ordre et de la paix.

(Signé) ELGIN ET KINCARDINE. Hôtel du Gouvernement, Montréal, 1er mai 1849.

DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.

A Son Excellence le Très-Honorable JAMES, COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE.

Nous, les soussignés, Officiers du Quatrième Bataillon du Régiment de Nicolet, tant en notre nom que représentant toute la milice du dit Bataillon, résidents en la paroisse de St. Grégoire le Grand, prenons la liberté d'approcher

respectueusement de Votre Excellence: Pour exprimer à Votre Excellence la satisfaction pleine et entière qu'a créé parmi les loyaux sujets de Sa Majesté en cette paroisse et dans la province en général, l'administration sage et impartiale du gouvernement pendant les deux dernières années.

Pour manifester la sympathie que nous éprouvons pour la Personne de Votre Excellence et pour Son Gouvernement, nous avons appris avec des sentiments d'indignation l'inutile dégoûtante faite à la Personne de Votre Excellence dans l'après-midi du 25 courant, par une populace ingrate et insolente. Nous avons de plus appris avec la plus grande douleur le déplorable événement de l'incendie des Bâtisses du Parlement et la perte irréparable de tout ce qu'elles contenaient. Enfin nous saisissons cette occasion pour manifester hautement notre attachement au gouvernement de Sa Majesté, ainsi qu'à la Personne de Son Représentant, et pour exprimer la détermination où nous sommes de coopérer au rétablissement et au maintien de l'ordre ainsi qu'à la protection de la personne de Votre Excellence et de Son Gouvernement.

(Signé) W. C. HANSON, Lieutenant-Colonel, commandant le Quatrième Bataillon de la milice Royale de Nicolet, et 30 autres officiers. St. Grégoire, 28 Avril, 1849.

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Montréal, 1er Mai, 1849.

Aux Officiers du 4e Bataillon du Régiment de Nicolet.

Messieurs, J'ai l'honneur d'accuser la réception de l'Adresse que vous avez signée au Gouverneur-Général, à l'occasion des événements récents, et de vous témoigner la vive satisfaction avec laquelle Son Excellence a reçu cette expression de vos sentiments de loyauté envers le Gouvernement de Sa Majesté, d'attachement pour la personne de son Représentant, et d'approbation de sa conduite pour le gouvernement de cette Province; enfin votre loyale détermination à coopérer au rétablissement et au maintien de l'ordre, ainsi qu'à la protection de la personne de Son Excellence et de son Gouvernement. Son Excellence me charge de vous assurer qu'après l'appréhension de l'indignité de votre devoir, il ne saurait y avoir pour elle de plus douce récompense que l'approbation et l'affection du bon peuple qu'elle est appelé à gouverner.

Par Ordre,

J. LESLIE, Secrétaire.

VILLE DES TROIS-RIVIÈRES.

A une assemblée des citoyens de la ville des Trois-Rivières, convoquée samedi et hier dimanche, et tenue ce 30 avril, à 8 heures P. M., au palais de justice de cette ville.

J. P. Bureau, écrivain, est élu président; Basile Doucet, écrivain, vice-président; Aimé Désilets, écrivain, est prié d'agir comme secrétaire.

Le but de l'assemblée a été exposé par le président, J. E. Turcotte, écrivain, est appelé à parler à la foule et après une courte adresse aussi éloquente que pleine d'indignation, les cinq résolutions suivantes ont été votées à l'unanimité.

Proposé par P. Vézina, écrivain, secondé par L. E. Désilets, écrivain.

Résolu.—Que les habitants de cette ville ont appris avec un sentiment profond de douleur et d'indignation l'outrage fait à Son Excellence le Gouverneur-Général et à l'Assemblée législative de cette province, et les actes de vandalisme dont Montréal a été le scandaleux théâtre ces jours derniers.

Proposé par J. E. Turcotte, écrivain, secondé par S. B. Hart, écrivain.

Résolu.—Que sous des circonstances et un état de choses aussi déplorable, il est du devoir de tout bon citoyen de se rallier autour des autorités, et d'environner surtout de respect le bien-aimé représentant de notre auguste souveraine, si lâchement et si indignement outragé dans l'exercice même des hautes fonctions qu'elle lui a confiées.

Proposé par D. G. LaBarre, écrivain, secondé par L. B. Gareau, écrivain.

Résolu.—Que les ministres actuels de Son Excellence possèdent l'entière approbation des habitants de cette ville, ainsi que celle des habitants de la province-général, et que cette assemblée croit devoir exprimer à ceux d'entre eux qui ont été plus particulièrement en butte à la lâche vengeance de leurs ennemis politiques, toute la sympathie qu'ils ont droit d'attendre de tous les amis de l'ordre et de la paix.

Proposé par El. Tapin, écrivain, secondé par X. Clair, écrivain.

Résolu.—Qu'une adresse respectueuse, basée sur les résolutions précédentes, soit préparée sans délai, signée par les habitants de cette ville, et transmise à A. Polette, écrivain, le représentant de la ville, pour être par lui présentée à Son Excellence le gouverneur-général.

Proposé par Ol. Duval, écrivain, secondé par Frs. Bureau, écrivain.

Résolu.—Qu'un comité de sept membres soit nommé pour préparer et faire signer la dite adresse; et que ce comité soit composé de MM. D. G. Leblanc, J. E. Turcotte, S. B. Hart, B. Doucet, Augustin Cloutier, F. Lotinville et Aimé Désilets.

Après quoi des remerciements sont votés au président et au secrétaire.

Et l'assemblée fut dissoute.

J. P. BUREAU, président. (Minerve.) AIMÉ DÉSILETS, secrétaire.

Canadiens-Français, nous n'avons qu'un mot à vous dire: soyez soumis à la loi, maintenez l'ordre et la paix. Mais si l'on veut vous asservir, si l'on veut vous faire disparaître du sol arrosé des sueurs de vos pères, vous n'oublierez pas que vous êtes les fils de ceux qui, au fort

Frédéric, à Carillon, à Québec, ont repoussé victorieusement les attaques des loyaux des colonies anglaises; que vous avez battu plus tard ces loyaux devenus rebelles et qui donnaient comme un des motifs de leur révolte, la passation de l'acte de 1774 qui vous accordait le libre exercice de votre religion et conservait votre langue, vos institutions et vos lois. Ainsi donc, plus de querelles de partis, plus de divisions; rallions-nous comme un seul homme pour la défense de ce que nous avons de plus cher, et disons, nous aussi: DIEU ET MON DROIT!

Nous n'aurions rien dit de la ridicule tentative faite par quelques égarés de brûler Lord Elgin en effigie, si le *Quebec Mercury* aussi véridique qu'à l'ordinaire, n'avait donné une version mensongère de cette stupide démonstration des soi-disant loyaux. Le fait est que personne n'a été brûlé en effigie. Le mannequin qui devait représenter Lord Elgin, ayant été enlevé aux loyaux. On a essayé de brûler l'est vrai, une espèce de sac rempli de paille; mais le feu a été éteint et le sac et son contenu dispersés. Le *Mercury* peut bien voir, s'il lui plaît dans ce sac, un mannequin représentant Lord Elgin; mais il aurait pu aussi bien représenter le spirituel rédacteur du *Mercury*, et cela avec d'autant plus de vraisemblance, que le prétendu mannequin n'avait pas de tête. Les Irlandais du quartier Champlain, les Canadiens-français étaient bien décidés à troubler le plaisir des loyaux, qui grâce à l'intervention des troupes, ont échappé à la punition que méritait leur folie.

On a crié, *vivent lord et lady Elgin!* vivent les ministres; et *three cheers for the Rebellion Losses* et nul des Tories n'a osé grogner et pour cause. Idem.

—Les Tories voyant que leurs œuvres pourraient produire une terrible réaction, se sont réunis en nombre considérable aujourd'hui à deux heures sur le champ de Mars, pour déclarer qu'ils n'avaient pas pris part (quelle dérisoire), à ces scènes dégoûtantes, pour demander à la reine de rappeler le gouverneur-général et de ne pas sanctionner le bill d'indemnité. Ils ont dit qu'il fallait faire disparaître du sol tout ce qui n'était pas anglais, et que plutôt que de cesser d'être anglais il fallait cesser d'être *britannic*. Ils offrent leurs services au gouvernement pour maintenir la paix, et pour montrer leur savoir-faire en ce genre, ils brisent des voitures appartenant aux Canadiens, sous les yeux mêmes des chefs.

Correspondance de Montréal du J. de Québec.

NOUVELLES D'EUROPE.

ITALIE.—Brescia s'est soulevée; mais, après un siège de huit jours, cette ville, ou plutôt ses ruines sont retombées au pouvoir des Autrichiens. La ville a été bombardée durant six heures; chaque rue a été emportée à la pointe de la baïonnette, et les habitants se sont vus rejeter dans les maisons où ils ont été brûlés vivants. La *Gazette de Milan* du 3 avril contient un récit sommaire de cette révolte et de cette prise. Les habitants de la ville, profitant de l'absence d'une grande partie de la garnison, se soulevèrent, et établirent un gouvernement provisoire, avec un comité de salut public. Plusieurs officiers qui étaient descendus de la citadelle pour s'entendre avec les autorités locales, furent saisis et maltraités. On arrêta plusieurs voitures où se trouvaient des dames; les hommes du peuple se sont conduits comme des sauvages; plutôt que comme des gens civilisés. On envoya chercher des détachements à Vérone et Mantoue pour sauver la ville de l'anarchie, fomentée par les *Canzani* et les *Raimondi*. Le maréchal Haynau partit le 20 mars devant Brescia, avec 3,200 hommes et 6 canons. Il offrit des conditions qui furent repoussées, et divisant alors ses forces en cinq corps, l'attaqua simultanément toutes les portes. L'effort de la citadelle ouvrit le feu en même temps. La lutte fut terrible; chaque maison fut emportée d'assaut. Le 1er avril enfin, la victoire fut complète. La *Concordia* du Turin dit que les Autrichiens avaient entouré la ville de façon que personne ne pût s'échapper pour Livourne. Le 31 mars, le blocus de Venise par les Autrichiens a été formellement annoncé.—Rome, bien que paisible, est dans l'inquiétude. Le pape est toujours à Gaète. Le roi de Naples prépare une attaque contre la Sicile, mais il se trouve arrêté par la crainte d'une insurrection dans les Calabres. Lord Palmerston a reçu avis, le 7, du blocus de Palerme.

DANEMARK ET PRUSSE.—Les hostilités ont recommencé entre la Prusse et le Danemark. Une escadre danoise a tenté le 5 une attaque sur la forteresse d'Erkenford; mais elle a été complètement battue. Voici les quelques détails que donne sur cet engagement la dépêche télégraphique: "Une escadre danoise composée d'un vaisseau de ligne, d'une frégate, d'une corvette et de trois vapeurs de guerre, est entrée de grand matin dans la baie d'Erkenford et a commencé le feu contre les batteries qui ont répondu avec beaucoup de vivacité. A 11 heures du matin, l'un des steamers, dont l'équipage était obligé de se retirer. Le feu continua des deux côtés sans interruption jusqu'à midi et demi. Alors l'amiral Danois arbora un pavillon blanc et envoya un rivaquo un parlementaire pour demander que l'on fit cesser le feu des batteries." A cette condition il consentait à se reti-

rer, si non il menaçait de bombarder la ville. Le commandant du fort répondit: "Faites ce que vous voudrez; tous les boulets que j'ai en magasin sont destinés à l'escadre." Là-dessus le parlementaire se retira, le feu recommença vers quatre heures de l'après-midi. Une heure après, la frégate *Gefor* était obligée d'amener son pavillon; et quelques minutes après sept heures, le vaisseau de ligne *Christian* en fit autant. L'amiral et les officiers danois se rendirent au Duc de Saxe-Gotha, et les hommes descendirent à terre comme prisonniers de guerre. Le *Gefor* est une frégate de 44 canons; le *Christian* était un vaisseau de ligne de 84. L'équipage du *Gefor* se composait de 300 hommes dont 200 ont été tués ou blessés; les cent autres sont prisonniers. Le *Christian* avait 800 hommes à bord; sur ce nombre 700 se sont rendus. Cette affaire a été des plus brillantes: elle a eu pour résultat de faire tomber entre les mains des Allemands 128 canons et 1,100 prisonniers. A peine les hommes étaient-ils débarqués que le *Christian*, auquel on avait mis le feu, sauta."

ALLEMAGNE.—La lutte entre les Hongrois et l'Autriche paraît décidément tourner à l'avantage des premiers. Bien que l'on disoit vaincu et en fuite, n'a point été défait par les Russes et ne s'est point réfugié en Valachie. Loin de là, il était maître de la Transylvanie; il serre de près Cronstadt que défend à grand peine une garnison autrichienne secondée par quelques troupes russes; mais cette résistance ne paraissait pas devoir se prolonger. Les munitions commencent à manquer, et l'on annonce que les Russes allaient abandonner cette province. On disoit aussi que le général autrichien Pachner, entouré par une population hostile et pressé par un corps irrégulier de Maggyars, s'était décidé à abandonner son commandement et aller se placer sous la protection des Russes. Enfin on assurait positivement que les Hongrois avaient remporté sur les Autrichiens une victoire décisive. Ces derniers auraient perdu 1,300 hommes, 24 pièces de canon et une quantité d'équipages de train.

ESPAGNE.—Les lettres de Perpignan annoncent que le comte de Montemolin s'est rendu sur les frontières d'Espagne, qu'il y a attendu plusieurs jours l'arrivée de quelques-uns des chefs Carlistes, mais ils ne se sont point présentés. Le prince a été trahi par un guide qu'il avait généreusement payé pour le conduire en Catalogne. Ce guide n'avait pas été instruit de la qualité du voyageur qu'il conduisait, mais voyant le respect extraordinaire que lui témoignaient ses compagnons il conçut quelques soupçons sur sa qualité et sur ses intentions. Il conduisit donc le prince dans un village français et le remit entre les mains des autorités qui le firent sous bonne garde. On a trouvé sur lui une somme de 4,000 francs.

CHANGEMENT.—Le général Changarnier a été décoré du grand cordon de la Légion d'Honneur; mais cette nomination ne sera officiellement annoncée que lorsque l'on saura si le général Cavaignac est disposé à accepter la même distinction.

UN DEUIL POUR LA SCIENCE.—La linguistique vient de faire une grande perte dans la personne du cardinal Mezzofanti, ce polyglotte vivant où s'étaient classés sans se confondre presque toutes les langues, les dialectes et jusqu'aux plus obscures patois qui se parlent dans l'univers. Doué d'une mémoire prodigieuse, d'une souplesse d'organe incroyable et d'une sorte d'intuition, dont on voit rarement l'exemple, Mezzofanti apprenait en quelque jours l'idiome le plus difficile, le parlait sans le moindre accent, et y découvrait, avec d'autres langues, des affinités incontestables dont les savants n'avaient jamais eu l'idée. Il est à regretter que ce linguiste extraordinaire n'ait rien écrit sur le mécanisme au moyen duquel il parvenait à grouper les langues en apparence les plus hétérogènes, et à s'en approprier les éléments, ainsi que la grammaire; M. Maternich, est, dit-on, la seule personne avec laquelle il s'en soit verbalement expliqué, mais est-il bien sûr que le vieux diplomate ait consigné dans ses mémoires les précieuses confidences du savant cardinal? Nous craignons bien qu'elles n'aient disparu devant l'immense intérêt de l'œuvre qui renferme l'histoire de toute l'Europe pendant plus d'un demi-siècle. Mezzofanti était de petite taille; il avait un air doux et bienveillant; mais rien dans son regard n'annonçait l'homme supérieur. Son âge peu avancé lui eût permis de fournir encore une longue carrière, si les révolutions dont Rome a été le théâtre n'avaient atteint dans la personne du pape, le protecteur et l'ami loin duquel la vie lui était devenue insupportable.

ITALIE.—Voici la statistique de la grande famille italienne: Royaume sarde, 4,450,000 âmes; principauté de Monaco, 7,000; duché de Parme, 440,000; Modène, 390,000; Lucques, 145,000; Toscane, 1,350,000; République romaine, 7,456,000; république de Saint-Marin, 2,000; royaume des deux-Siciles, 7,903,000.—Total, 17,115,000.

SITUATION DU PIÉMONT.—Ainsi que l'on s'y attendait, les chambres piémontaises ont été, dissoutes par une ordonnance royale en date du 30 mars; l'époque des prochaines élections sera ultérieurement indiquée; c'est dire que l'on veut gouverner sans Parlement. Il est vrai que dans l'état d'irritation profonde où sont les esprits, les opérations électorales seraient dangereuses, si non impossibles.

On ne savait pas encore à Turin, à la date des dernières nouvelles, quelle serait la réponse définitive du maréchal Radetzky aux instances qui ont été faites auprès de lui par les représentants de la France et de l'Angleterre pour obtenir des modifications aux conditions de l'armistice, principalement en ce qui concerne l'occupation de la citadelle d'Alexandrie par une demi-garnison autrichienne. Voici quelle serait d'après une correspondance la combinaison proposée par M. Abercromby: l'Autriche doit de fortes sommes à l'Angleterre (les millions que Radetzky a

ERREUR

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL 4 MAI 1849.

LE DEVOIR DES CANADIENS.

La presse tory de cette ville commence à comprendre que les actes d'abomination et de vandalisme, commis, la semaine dernière et cette semaine encore, par les soi-disants loyaux, révoltent toutes les âmes honnêtes, tous les hommes de bon sens et de cœur.

Mais Lord Elgin ne se laissera pas prendre à un piège aussi grossier. Il n'a pas agi constitutionnellement jusqu'à présent, pour aller faire un acte contraire au sens de la constitution, contraire aux principes même du gouvernement responsable.

En présence de cette activité des gens turbulents et ennemis de la constitution, on se demande ce qu'on a fait de si libéraux. La réponse n'est pas difficile à faire. Il faut de l'union parmi nous. Nous ne parlons pas du courage, nous ne parlons pas de la confiance dans notre cause; nous avons tout cela. Mais, nous le répétons, il faut de l'union et une union constante.

Donc, confiance, courage, union, action prompte et énergique; voilà ce qu'il nous faut. Et si nous avions besoin de quelque chose pour nous encourager, regardons nos chefs politiques, voyons ce qu'ils souffrent pour nous, et puis disons si nous entendons demeurer oisifs! Regardons enfin nos évêques, regardons nos prêtres, regardons tout notre clergé; il vient de nous montrer l'exemple en présentant lui-même des adresses à S. E. Lord Elgin, et en envoyant d'autres à notre gracieuse souveraine.

Après cela, hésiterons-nous à agir avec vigueur, promptitude et énergie? Hésiterons-nous à suivre la route que nous trace notre évêque, que nous trace notre clergé tout entier?

PARLEMENT PROVINCIAL.

Mardi, 1er mai 1849.

Mardi, la chambre se met en séance vers les 11 heures, A. M. L'hon. V. Baldwin propose que les ordres du jour soient remis et que l'ajournement ait lieu de suite.

L'hon. M. Boulton désire adresser quelques remarques avant que la chambre s'ajourne; les événements journaliers sont d'une nature assez extraordinaire pour qu'on puisse s'en occuper en chambre et qu'on le doive même. D'après ce qui vient de se passer, ce n'est pas raisonnablement croire que la chambre sera encore molestée et qu'elle n'est pas dans une position à pouvoir délibérer avec indépendance d'opinion? Non, il est impossible de continuer à légiférer ici, quand la populace, la plus vile canaille qu'on puisse trouver au monde intervient avec des pierres et des bâtons pour modifier les opinions de la législature. Il y a donc fausse position et il faut en sortir. Ce n'est pas la crainte personnelle qui doit ébranler, mais la crainte de voir l'ordre, les lois et l'indépendance foulées aux pieds, et il est clair que nos moyens de répression, au moins ceux que l'on a employés, ne sont pas efficaces.

M. Boulton trouve ensuite que ce qui contribue le plus à rendre notre position fautive, c'est le mélange de

deux races qui ne sympathisent pas ensemble, qui diffèrent de mœurs, de religion et d'intérêts. Il prétend que le seul remède à cela est le rappel de l'Union des Canadas ou plutôt une nouvelle ligne de démarcation, qui comprendrait le Haut du Bas-Canada dans la province supérieure! De cette manière, pense-t-il, les deux races seraient appelées à légiférer, chacune pour elle-même, sans intervenir dans la législation et les intérêts de l'autre. Il se prononce donc en faveur de la dissolution non pas du parlement, mais de l'Union des Canadas, après avoir beaucoup parlé de race et d'origine.

L'hon. M. Cameron est étonné de la proposition que l'hon. membre pour Norfolk vient de faire, surtout dans un temps comme celui-ci, et à propos d'une motion de remettre les ordres du jour à une autre séance. Sans doute que cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de bon sens dans les remarques qu'il vient d'entendre; au contraire, il en a beaucoup remarqué, mais il y aura d'autres circonstances plus opportunes. D'ailleurs il est impossible d'en admettre l'exactitude. On parle des races, on dit que leurs sentiments sont incompatibles, leurs intérêts aussi, que tous les vrais Anglo-Saxons répudient l'alliance avec les Français du Bas-Canada et par conséquent avec un ministre mis en question qualifié à tort d'être Français.

Cet avis est donc faux; la majorité des Anglo-Saxons est disposée à gouverner de concert avec les autres origines qui composent la population de la province. Est-ce que sur la mesure même au sujet de laquelle on fait tant de bruit et de troubles, nous n'avons pas la majorité des Anglo-Saxons en notre faveur? Personne ne peut nier ce fait et personne n'oserait dire que les Anglo-Saxons sont tous aussi intraitables et dépourvus de raison que l'est la canaille tory de Montréal. Ce serait supposer que les Anglo-Saxons sont une espèce d'être particuliers plus dignes d'habiter les forêts sans gouvernement ni lois, qu'un pays civilisé. Bien loin de là, les Anglo-Saxons du 19e siècle sont assez éclairés pour laisser de côté les mesquines distinctions de races, surtout dans leur législation; et fait le preuve clairement. Est-ce que, depuis l'Union des provinces, il y a eu tentative d'intervention de la part du Bas-Canada dans la législation du Haut et vice versa? Point du tout, jamais il n'y a eu de présentées des mesures protégées des intérêts de races dans la législation. La chose a été parfaitement bien comprise et clairement exprimée dans les papiers de Londres. Il est bien compris que le parti réformiste n'est pas composé exclusivement d'une race, et que la majorité des Anglo-Saxons appartient à ce parti.

M. Papineau commence par une tirade contre le gouvernement responsable et il censure en termes les plus forts la conduite du ministère. Suivant lui, les ministres sont responsables, par leur indécision, de tous les dégâts commis dans cette ville depuis quelques jours; ils prétendent qu'ils auraient pu prévenir les insultes faites au gouverneur s'ils avaient eu moins d'apathie et plus de soins pour le maintien de la paix publique. Ils ont montré dans tout cela leur complète incapacité pour les fonctions. Pour le rétablissement de la paix, il était absurde de la part du gouvernement d'arrêter exclusivement une portion de la population de Montréal comme constables spéciaux. N'était-ce pas une insulte aux militaires en qui cela devait annoncer un manque de confiance. (Ecoutez, écoutez, de la part des tories.) Il finit par dire que le lieu choisi pour les séances de la chambre n'est pas du tout convenable, que la chambre ne peut y délibérer en sûreté, et que là, l'on est encore exposé au pillage et à perdre les records. Un changement est nécessaire.

L'hon. M. Price dit que les attaques qu'il vient d'entendre contre le ministère sont faites dans un temps qu'il considère comme très-peu convenable. Il serait bien prêt à défendre le gouvernement, et à le défendre dans tous ses actes, s'il croyait qu'il en fût temps. La même raison l'empêchera de répondre aux remarques faites sur la dissolution de l'union. Quant aux attaques de l'hon. membre pour St. Maurice il n'en veut pas faire de cas, parce qu'elles sont évidemment outrées, injustes, inopportunes et déplacées. Ce n'est pas non plus le temps de discuter sur les distinctions de races, des sujets aussi sensibles ne doivent être touchés, que dans un temps de calme où les esprits sont dans leur assiette. La conduite des membres, qui entrent dans toutes ces matières avec ardeur, est pour lui la plus grande des choses étranges. Peut-on bien demander si c'est aujourd'hui un moment pour faire des attaques violentes contre le ministère? Tout homme qui aime véritablement la paix agira tout autrement. S'il veut la paix, il proposera des mesures qui pourront y conduire. Les attaques ne sont jamais un remède au trouble et au désordre, pas plus qu'un nouveau désastre n'en prévient un autre. Il faut remettre à un autre jour la discussion de la dissolution de l'union. On sait d'avance que la majorité de la chambre y est opposée. Qu'on fasse des démonstrations paisibles, des représentations, des adresses à Sa Majesté, qu'on demande la dissolution du parlement, du ministère colonial, etc., etc. C'est dans les bornes de la constitution, et le gouvernement impérial décidera. Nous sommes prêts à tout événement, à en appeler au pays, à lui soumettre notre conduite; nous ne mettrons rien qui puisse arrêter l'expression de l'opinion publique. On a fait circuler dans le public que le motif de l'agitation est le désir chez les chefs de l'opposition de s'annexer aux États Unis; mais d'après la conduite loyale de l'hon. membre pour Hamilton, il est mieux de croire que c'est le désir de remplacer au pouvoir ceux qui en ont été chassés pour céder leurs places aux ministres actuels. Ces motifs seraient au moins plus loyaux. Le peuple est invité à une franche discussion, à faire de franches attaques, etc.; le ministère est préparé à cela.

M. Cayley, avec un ton de violence plus qu'ordinaire chez lui, répond à M. Price, prétendant que le ministère a perdu toute la confiance du peuple par son entêtement à gouverner sans égard aux opinions de la minorité. Comme preuve de cela, il cite les petits différends survenus entre les ministres et quelques-uns de leurs partisans et même entre eux. Il a entendu un ministre dire en chambre qu'il était dans une fautive position, ce qui démontre de la faiblesse. Il parle ensuite de bravades faites par un ministre. Ce ministre aurait dit que le gouvernement n'avait que faire du militaire; qu'avec 500 Canadiens seulement, il pouvait rétablir la paix.

M. Cameron n'a jamais manqué de confiance dans les militaires; au contraire, il a confiance dans tout ce qui est vraiment britannique, et il sait que les soldats le sont; mais il a dit que 500 Canadiens suffiraient pour mettre en déroute la canaille qui maraudait dans les rues. M. Drummond dit que, dans un temps comme celui-ci, il serait du devoir de tout citoyen d'aider le gouvernement pour le rétablissement de l'ordre. Et c'est tout le contraire: l'hon. membre pour St. Maurice choisit précisément ce temps pour redoubler d'ardeur et d'acharnement dans son opposition. C'est bien là le acte particulier qui le caractérise; plus il y a d'embarras, plus il veut en faire, et d'ailleurs il a toujours été ennemi de tous les gouvernements monarchiques, et rien ne lui ferait tant de plaisir que de voir le Canada perdu pour l'Angleterre. On sait qu'il veut en faire un état indépendant ou annexé à la république voisine, mais à la condition qu'il en sera le premier président. Tout cela n'est pas surprenant comme de voir des membres qui siègent dans cette chambre exciter la populace par leurs discours et leur conduite (non, non.) Oui, plusieurs membres ont fait ici des discours qui sont très propres à exciter les furieux. On les protège, on les défend dans leurs excès. Il est certain que tous les vrais loyaux sont dégoûtés de la conduite des tories. On a suscité toutes les difficultés du jour, sans doute dans l'espérance que l'annexion s'en suivrait. On accuse ensuite le gouvernement de n'avoir pas prévenu les désordres, de n'avoir pas mis assez vite le militaire sur pied; mais qu'aurait fait le militaire, une fois que la torche incendiaire fut jetée sur les bâties du parlement? Il est à croire que le pouvoir moral est le seul qui puisse réussir dans des cas comme celui-ci. Les chefs seuls, dans l'intérêt de qui la populace agissait, pouvaient par de sages avis arrêter les excès dont la cause première est dans les discours et les écrits inflammatoires de l'opposition.

M. Cameron n'a jamais manqué de confiance dans les militaires; au contraire, il a confiance dans tout ce qui est vraiment britannique, et il sait que les soldats le sont; mais il a dit que 500 Canadiens suffiraient pour mettre en déroute la canaille qui maraudait dans les rues.

M. Drummond dit que, dans un temps comme celui-ci, il serait du devoir de tout citoyen d'aider le gouvernement pour le rétablissement de l'ordre. Et c'est tout le contraire: l'hon. membre pour St. Maurice choisit précisément ce temps pour redoubler d'ardeur et d'acharnement dans son opposition. C'est bien là le acte particulier qui le caractérise; plus il y a d'embarras, plus il veut en faire, et d'ailleurs il a toujours été ennemi de tous les gouvernements monarchiques, et rien ne lui ferait tant de plaisir que de voir le Canada perdu pour l'Angleterre. On sait qu'il veut en faire un état indépendant ou annexé à la république voisine, mais à la condition qu'il en sera le premier président. Tout cela n'est pas surprenant comme de voir des membres qui siègent dans cette chambre exciter la populace par leurs discours et leur conduite (non, non.) Oui, plusieurs membres ont fait ici des discours qui sont très propres à exciter les furieux. On les protège, on les défend dans leurs excès. Il est certain que tous les vrais loyaux sont dégoûtés de la conduite des tories. On a suscité toutes les difficultés du jour, sans doute dans l'espérance que l'annexion s'en suivrait. On accuse ensuite le gouvernement de n'avoir pas prévenu les désordres, de n'avoir pas mis assez vite le militaire sur pied; mais qu'aurait fait le militaire, une fois que la torche incendiaire fut jetée sur les bâties du parlement? Il est à croire que le pouvoir moral est le seul qui puisse réussir dans des cas comme celui-ci. Les chefs seuls, dans l'intérêt de qui la populace agissait, pouvaient par de sages avis arrêter les excès dont la cause première est dans les discours et les écrits inflammatoires de l'opposition.

M. Sherwood de Toronto assure n'avoir jamais rien dit ni fait dans cette chambre et au dehors pour susciter des désordres et que pas un autre ne l'a fait non plus. C'est une fausseté que de l'insinuer. Les membres de l'opposition ont fait leur devoir en s'opposant de toute leur force aux mesures injustes du ministère, mais ils ne sont pas responsables des faits et gestes de la populace indignée de Montréal. Pour lui, il ne connaît pas la populace de Montréal, il ne l'a jamais haranguée.

M. Chauveau dit que dans un moment comme le présent, il faut de l'union et de la bonne entente: si les tories eussent été au pouvoir, il leur aurait donné son appui, comme il le donne au ministère actuel, pour maintenir la paix. On ne pourra pas dire que lui [Chauveau] rampe devant le ministère; sa conduite parlementaire est là pour répondre. Il ne peut que regretter grandement les attaques faites par M. Papineau contre l'administration, elles sont pour le moins impensives. — On a dit que les ministres s'étaient montrés faibles et sans décision; mais l'hon. membre croyait qu'un député devait compter pour quelque chose leur position sans précédent dans notre histoire, et d'ailleurs nous ne devons pas les juger avant de les entendre; attendre donc. — Il avait entendu que les honorables membres de l'autre côté (tories) dire qu'il était fallu prendre des mesures de précautions, et bientôt d'autres demandant pourquoi tant ces soldats qui sont à nos portes et dont nous n'avons pas besoin. Ces paroles étonnaient l'hon. membre, car elles venaient toutes du même parti, et qu'elles se contredisaient. Il espérait qu'un bon sentiment régnerait en Chambre, parce que les membres avaient des devoirs importants à remplir. Il fallait croire qu'on ne tenterait plus d'exciter les émeutiers et les incendiaires. Autrement, il le demandait, comment voulait-on que des capitaux vinssent dans notre pays? En réponse à l'hon. M. Boulton, il dit qu'il ne fut pas dissoudre le Parlement. Pour lui, il était prêt à rester à son poste, quelque présent que les conséquences de sa détermination; néanmoins il finit par dire qu'après ce qui avait eu lieu, Montréal était indigne d'être la Capitale du pays; qu'il faudrait bientôt prendre des mesures pour transporter le siège du gouvernement ailleurs.

Sir Allan McNab admira la conduite de M. Papineau qui était un exemple pour les autres membres de la Chambre! (Après avoir fait un long retour sur les affaires de 37 et 38, avoir attaqué M. LaFontaine, et défendu M. Papineau.) Sir Allan dit que lui ni ses amis n'étaient responsables des troubles récents, mais que c'était le ministère. (L'hon. membre gestuelle fort et regarde ses amis, qui rient et applaudissent des mains, des pieds et du gosier). Les libéraux agissent envers lui d'une manière injuste. (Il fait alors des commentaires sur l'adresse présentée au gouverneur par la Chambre.) Si les ministres avaient été aussi libéraux et pourvus par les rues, il n'y aurait pas eu de mal, ça ne lui aurait pas fait de peine; mais il regrette beaucoup la perte de la bibliothèque! Il serait bien content de voir rappeler l'Union; il n'en avait jamais vu les avantages, à son avis la brèche entre le Haut et le Bas-Canada augmentait tous les jours.

L'hon. M. Merritt dit que le ministère écoutait tranquillement toutes les attaques contre le gouvernement jusqu'au jour où il s'en fut temps de se justifier. Il croyait que les ministres seuls auraient dû être insultés et jamais S. E. le Gouverneur-Général représentant de la Souveraine; que les ministres étaient et seraient responsables de leurs actes. Il entendait pas advenir dire que les ministres ne représentaient pas les vœux du peuple et qu'il leur fallait résigner. Mais pour sa part, il dirait aux honorables membres qu'ils avaient déjà tenté de le faire, et qu'ils n'y avaient pas réussi (rires). Il ne croyait pas qu'ils fussent plus Populaire que l'Union; il n'en avait jamais vu les avantages, à son avis la brèche entre le Haut et le Bas-Canada augmentait tous les jours. Il entendait pas advenir dire que les ministres ne représentaient pas les vœux du peuple et qu'il leur fallait résigner. Mais pour sa part, il dirait aux honorables membres qu'ils avaient déjà tenté de le faire, et qu'ils n'y avaient pas réussi (rires). Il ne croyait pas qu'ils fussent plus Populaire que l'Union; il n'en avait jamais vu les avantages, à son avis la brèche entre le Haut et le Bas-Canada augmentait tous les jours.

la Souveraine. S'il devait en être autrement, il dirait qu'il ne conçoit plus l'opinion publique et qu'il ne serait plus digne de la représenter. Le Canada avait un magnifique avenir, mais ce ne serait jamais en s'unissant aux Etats-Unis; car cette union nous ôterait nos terres publiques et nos droits de douanes, et nous donnerait des taxes énormes. — On avait censuré le gouvernement parce qu'il ne faisait pas connaître ses idées; l'hon. membre devait dire que le ministère avait fait tout en lui pour empêcher l'effusion du sang, et que d'ailleurs on saurait plus tard s'il était endormi et avait eu peur. [L'hon. membre parla alors des troubles des jours précédents.] Il ajouta qu'il ne se laisserait jamais intimider par des émetteurs; qu'on verrait dans moins d'un mois l'indignation publique se manifester d'un bout du pays à l'autre contre les attentats commis à Montréal.

M. Gagy parla ensuite sur toutes choses et toutes personnes, et fut suivi de M. McConnell qui dit qu'il croyait que les représentants par leur adresse méritaient d'être assaillis de pierres, d'œufs, etc. !

Le Dr. Nelson voulait savoir de M. Gagy, s'il (Gagy) avait parlé de lui (Nelson) en appliquant aux membres libéraux le surnom de *underling* (suppôt). (M. Gagy répondit que non.) M. le Dr. Nelson disait hautement que l'hon. M. Cayley et tous ses amis déshonoraient les Canadiens-Français, en disant d'eux qu'ils étaient les ennemis jurés des personnes d'autres origines. Il nuiait cela. Les Canadiens-Français avaient montré le contraire plusieurs fois. Il pouvait en particulier parler de leur hospitalité proverbiale. Les Canadiens-Français en effet recevaient, sous leurs toits, l'étranger, qu'il fut Anglais, Écossais, Français, etc. (L'hon. membre cita ensuite des exemples de cette hospitalité remarquable.) L'hon. membre ajouta qu'on avait parlé de catholiques et de protestants; il devait dire que jamais on ne faisait de ces distinctions dans le pays; on ne demandait jamais compte à un homme de sa croyance religieuse, il n'était pas inquiété, parce qu'il professait le protestantisme. L'hon. membre ajoutait que ceux qui faisaient de pareilles avances, étaient de mauvais citoyens, c'étaient des calomniateurs. — Il soutiendrait pour sa part, le gouvernement constitutionnel du pays; il donnerait sa vie pour le protéger contre ses ennemis du dedans et du dehors. Quant aux brigandages récents, c'était une tâche terrible sur les habitants de la ville de Montréal. — Si le bill d'indemnité, passé par les deux chambres, n'avait pas été sanctionné, il (Dr. Nelson) aurait dit que le gouvernement responsable était fini. Il demandait ce que le peuple anglais dirait si la Reine refusait sa sanction à un bill passé par la chambre des communes et la chambre des lords. Or, ce devait être la même chose pour le Canada. Il était prêt à tout faire pour maintenir la paix, même au risque de perdre toutes ses propriétés. Il avait refusé d'armer ses amis pour défendre sa maison. Mais il ne croyait pas que l'on pût se laisser d'avantage attaquer dans les rues, assaillir de toutes manières. Il ne doutait pas qu'ensuite de la réflexion aurait remplacé la passion, on verrait avec horreur la tâche indélébile faite au nom de la ville de Montréal. Il croyait que, relativement à l'ordre de chose actuel, le pays était tranquille, mais que relativement aux brigandages récents le pays était profondément agité, indigné.

M. Cauchon parla ensuite fort au long; nous n'entendions que la fin de son discours. Le bill d'indemnité a va été passé par les trois quarts de la chambre, et par une majorité d'hommes d'origine bretonne. Il n'y avait donc rien de plus injuste que ce que l'on disait contre la passation de cette mesure. Il croyait que c'était été une injustice énorme envers le pays, si le ministère avait cédé devant les émetteurs, et avait abandonné ses grandes mesures. Il était convaincu que si les représentants du peuple n'appuyaient pas énergiquement le gouvernement, ils étaient grandement coupables.

M. Badgley (tory) défend M. Papineau, au sujet de ses attaques contre le ministère. Il dit que M. Papineau a agi avec franchise et courage.

Le Dr. Boutillier arrivait de son comté; il avait vu des hommes de toutes les nuances opinions; il trouvait tout le monde unanime à condamner les émetteurs et incendiaires, et à exprimer sa confiance dans S. E. lord Elgin et son administration.

M. Thompson ne dit qu'un mot. A son avis, les émetteurs n'étaient qu'une machine dans les mains d'autres hommes qui se chauchaient [applaudissements].

L'hon. R. Baldwin s'en tiendrait à ce qui avait été dit. Le gouvernement n'entendait pas discuter ce sujet aujourd'hui, mais viendrait plus tard répondre à toutes les accusations. Il proposait donc de renvoyer les ordres du jour au lendemain. Accordé.

M. Egan obtint un congé d'absence de 15 jours et M. Wilson un congé de 3 semaines, et la chambre s'ajourna.

Mercredi, 2 mai 1849.

La chambre a commencé à siéger à 3 heures, p. m. L'hon. M. Baldwin a lu le rapport du comité nommé pour s'enquérir de l'état des Bills pendant devant la chambre le 25 avril dernier. Après quoi, Sir A. McNab a demandé à l'hon. M. Lafontaine pourquoi on publiait dans la *Gazette Officielle* les adresses qui arrivent au gouverneur en ce moment, tandis qu'on n'a pas publié celles des *conservateurs* (1) du Haut-Canada contre le bill d'indemnité; il regardait cela comme une insulte faite au H. C. — L'hon. M. Lafontaine répondit qu'on faisait cette publication, par rapport au *but* des adresses, et que celles du H. C. seraient publiées aussi bien que celles du B. C. — Et la chambre s'est ajournée.

CONSEIL LÉGISLATIF, 2 MAI.

Le conseil s'est assemblé ce jour à 3 heures. L'hon. M. Ross a proposé qu'afin que le conseil adoptât une adresse à S. E. Lord Elgin au sujet des derniers événements, il y eût appel nominal des membres du conseil mercredi le lendemain. L'hon. M. Brooks a proposé un amendement que le conseil prit l'adresse en considération vendredi le 4 du courant. Il y a eu alors des débats chaleureux qui se sont prolongés jusqu'à 7 1/2 heures. L'hon. M. Caron a parlé deux fois; et l'a fait avec succès. Il a fait voir toute la justice du bill d'indemnité pour les pertes du B. C.; il a prouvé que ce bill était bon dans les mêmes termes que celui du Haut-Canada, qu'il avait été discuté fort au long, puis passé dans les deux chambres par la majorité. L'hon. membre ajoutait que d'ailleurs, outre qu'on Angleterre on avait eu au moins 6 à 8 semaines pour avoir connaissance de la mesure et l'approuver pleinement, S. E. Lord Elgin n'avait pas donné tout de suite sa sanction à ce

bill; qu'entre la passation du bill et la sanction qui avait été donnée, Lord Elgin avait eu le temps d'en écrire au gouvernement impérial et d'en recevoir une réponse; qu'on devait supposer la vérité, puisque Lord Elgin avait sanctionné la mesure. L'hon. M. McGill demanda alors à M. Caron s'il savait qu'il y eût une semblable réponse. M. Caron répondit qu'il n'en savait absolument rien; mais qu'au moins on pouvait raisonnablement et en toute sûreté le supposer, vu les actes de Lord Elgin jusqu'à ce jour et vu la position où s'était trouvée son Excellence. De là, l'hon. membre concluait qu'il était pour le moins fort curieux et fort amusant de voir les honorables membres de l'opposition prétendre mieux connaître les intérêts de la Grande Bretagne que la Grande-Bretagne elle-même.

L'hon. M. Ross a aussi fait un bien bon discours, dans lequel il a justifié l'administration et Lord Elgin dans leurs actes relatifs au bill d'indemnité, et a censuré de la manière la plus sévère et la plus juste les horribles attentats commis par MM. les *loyaux* de Montréal.

Des honorables Bruceau et Deboucherville, nous ne dirons rien, vu les circonstances. Souvent le silence en dit plus que des colonnes entières.

Quant à l'hon. E. P. Taché, il a soutenu sa réputation de capacité et de vrai patriotisme. Il a fait voir toute la bassesse et le crime des attentats des huit jours écoulés. Il a montré les *loyaux* prouvant leur *loyauté* par l'incendie, l'incendie, et la haute trahison! Et d'un autre côté, a-t-il ajouté, "qu'est-ce que la population libérale a fait? quelles maisons a-t-elle incendiées? qui a-t-elle attaqué? Ah! elle est demeurée paisible et loyale. Et c'est ce parti, qu'on appelle les rebelles? Je repousse une pareille appellation; elle est contraire à la vérité, elle est contraire aux faits." Puis l'hon. membre a dit qu'il ajouterait quelques mots sur la conduite du gouvernement. "Le ministère, a-t-il dit, a été accusé de timidité, de faiblesse. Eh! bien, non, il n'a pas été timide et il n'a pas été faible: s'il n'a pas levé des volontaires et ne s'est pas entouré de troupes, ce n'est ni par crainte ni par incapacité; ça a été uniquement pour empêcher l'effusion du sang. On nous reproche d'avoir laissé insulter Lord Elgin une seconde fois; eh! bien, qu'on veuille bien entendre les faits. Nous avons à Montréal une nombreuse population qui nous demandait des armes pour protéger son Excellence, protéger le gouvernement et garantir la paix; nous avions, dans le voisinage immédiat de Montréal, au-delà de 50,000 hommes tout prêts à marcher et à prendre les armes pour la défense des autorités établies et la protection de la vie et des propriétés des citoyens. Mais S. E. Lord Elgin n'a jamais voulu consentir à leur armerment. Le gouvernement général voulait éviter l'effusion du sang. Il se refusait à faire rencontrer les Canadiens-Français (formant une grande portion du parti libéral) et les conservateurs (qui sont d'origine étrangère). Lord Elgin ne voulait pas amener ces deux populations en contact; il se refusait à des collisions entre les deux races. Ainsi qu'on le comprend bien; ce n'est ni la force, ni le courage qui ont manqué au gouvernement; mais ce qui lui a manqué, ça a été le désir de faire verser le sang humain. La seule considération de l'effusion du sang lui a dicté la conduite qu'il a suivie."

Après d'autres remarques de l'hon. M. Taché, auquel nous ne pouvons rendre justice par cet analyse, et les discours de quelques autres honorables membres (McGill, Jones, Pinhey, etc.), l'amendement de M. Brooks (tory) a été mis aux voix et perdu. Après quoi, l'hon. M. Ross a dit que, pour rencontrer les vues des honorables membres, il changerait sa motion comme suit: "qu'un appel nominal des membres de cette honorable chambre soit fait de lundi prochain en huit jours," c'est-à-dire le 14 courant. Cette motion, mise aux voix, a été emportée par un vote de onze voix contre dix, l'hon. D. B. Viger votant avec les libéraux.

LES CONSEILLERS LEGISLATIFS.

Après ce qui vient de se passer au conseil législatif où l'absence volontaire des membres libéraux peut donner à MM. les *Conservateurs* une majorité contre le gouvernement et contre le désir du peuple exprimé par la chambre d'assemblée, nous pensons que tous les conseillers législatifs, appartenant au parti libéral, se feront un devoir de se rendre à leurs postes pour le jour de l'appel nominal. Il faut que ces honorables messieurs sacrifient un peu leurs intérêts particuliers. Le pays s'attend à des sacrifices de leur part. Il serait vraiment pénible de voir, surtout dans un moment comme celui-ci, des Canadiens s'éloigner de leur siège en parlement et s'en aller chez eux. Une pareille conduite serait sans patriotisme et contraire aux devoirs d'un bon citoyen qui a à légiférer pour son pays.

Nous ne nommerons aucun des honorables membres du conseil qui sont actuellement absents; car il peut se faire qu'ils le soient par affaires majeures ou par maladie. Mais nous sommes bien décidé à publier les noms des membres libéraux qui ne seront pas à leurs postes le quatorze du courant. Il faut que le pays sache qui le sert avec zèle et assiduité, qui a à cœur son avancement et sa conservation.

Depuis mardi, la ville est retombée dans un calme plat complet. On s'occupe dans les rangs des Libéraux à faire signer une adresse à la Reine et une autre à S. E. Lord Elgin. Nous invitons tous les Réformistes et tous les amis du bon gouvernement à se hâter de signer ces adresses. Il faut que tout le monde les signe. Car dans un moment comme celui-ci, celui qui n'est pas pour nous est contre nous. Or, être contre nous, c'est être contre le bon gouvernement, contre la justice égale, et pour l'oppression ou l'anarchie.

Nous avertissons nos concitoyens de ne pas se laisser endormir par l'apparence de tranquillité qui règne parmi nous en ce moment. Les mêmes hommes qui ont duré huit jours incendier les propriétés et commis les plus grands attentats, travaillent nuit et jour, nous disent les journaux tories. Il se fait une grande organisation parmi eux. Dans quel but et pour quel temps? C'est ce que nous apprendra l'avenir. Toujours, soyons sur nos gardes; ne provoquons personne, mais soyons prêts à soutenir l'autorité établie et à protéger nos vies et nos propriétés.

Nous pensions que, dans un moment tel que le moment présent, les rédacteurs du *Avenir* s'abstiendraient de tout écrit propre à soulever entre eux et les journaux libéraux une discussion acrimonieuse ou au moins désagréable. A notre grand regret, nous avouons que nous

nous sommes trompé dans notre bienveillante supposition. L'*Avenir* de mercredi, outre une correspondance des plus injurieuses à l'adresse de la *Minerve*, en contient une autre des plus malicieuses, des plus haineuses et des plus calomnieuses à l'adresse du Révérend M. Pinsonneault, prêtre de St. Sulpice. C'est (publiquement parlant) le tristement connu *Campagnard* de St. Hyacinthe qui en est l'auteur. Cela suffit pour faire comprendre que c'est un article contre le clergé catholique, qui y est traité d'une manière infâme, et de louanges de l'*Avenir* que nous avons en occasion d'introduire à nos lecteurs. Va sans dire que nous ne nous arrêterons pas, pour le moment au moins, à cette production, qui ne peut ni faire honneur ni faire de bien à M. *Campagnard* et son *Avenir*, et qui ne pourra jamais diminuer le respect que l'on ne pour le clergé catholique et M. Pinsonneault en particulier.

C'est avec le plus grand plaisir que nous annonçons à nos lecteurs qu'il a déjà commencé à se tenir des assemblées dans plusieurs localités du district de Montréal, au sujet des troubles de Montréal. Le district de Québec et les autres districts du Bas-Canada n'entendent pas non plus demeurer inactifs; ils se remuent, ils s'organisent, ils passent des résolutions et adoptent des adresses à Lord Elgin et à S. M. la Reine. Nous ferons notre possible pour reproduire le plus grand nombre possible de ces adresses, et ne manquerons pas au moins de faire connaître les procès-verbaux des assemblées et les réponses de S. E. Lord Elgin.

L'hon. George M. Offart et ses quelques 150 amis ont fait paraître mercredi une proclamation (!) pour exhorter les *loyaux* à la paix!! N'est-ce pas ridicule de voir ces bons messieurs prêcher la paix à pareille heure! Lorsqu'ils ont tout fait depuis le 25 avril pour tenir les turbulents en haleine et leur fournir des prétextes de faire du tumulte et des émeutes, ils viennent dire: "nous vous prions, pour l'amour de votre pays, (que les *loyaux* ont dégradé par leurs actes), de votre Reine (que les *loyaux* ont insulté dans la personne de son représentant,) et de vous-mêmes (qui ont promené la torche de l'incendie par toute la ville,) de faire tout en vous pour maintenir la paix et préserver les propriétés!!" Et ces gens mal-intentionnés, ces incendiaires, ces misérables qui ont violé la Représentation nationale et attenté à la Majesté de Notre Très Gracieuse Souveraine, ils sont appelés, aujourd'hui que leur œuvre est faite, à garder la paix et à préserver la propriété!! Que n'a-t-on fait cela, dès le lendemain de l'incendie du parlement? Pourquoi les conservateurs influents de cette ville, qui signent la proclamation dont nous parlons, ne sont-ils pas allés même à l'assemblée convoquée le 25 avril à 8 heures par la *Gazette de Montréal*? Est-ce que ces messieurs ne pensaient pas avoir alors autant d'autorité qu'ils s'en croient aujourd'hui? Si ce n'est pas cela pourquoi, n'ont ils pas agi!

Le *Transcript* du 1er du courant termine un de ses articles éditoriaux comme suit:

"Il est sincèrement à espérer que le peuple (!) ne se portera à aucune autre violence; il est vrai (!) que l'on a blessé ses sentiments d'une manière presque insupportable, mais en commentant ces actes de violence, ce fut tort à sa propre cause. Qu'il attende au moins patiemment la réponse à la pétition qu'il se prépare à envoyer à la Souveraine. Agir avec une violence sans signification est l'extrême de la folie."

Nous citons ce passage, afin de fournir à nos lecteurs un échantillon de la manière de parler du *Transcript*. C'est un précieux morceau pour l'histoire.

La *Gazette* de Montréal de mercredi contient la phrase suivante: "La *mob* (troupe d'émetteurs et d'incendiaires) mérite beaucoup de louanges pour la MODÉRATION QUELLE A MONTREÉ dans ses procédés!" Pour nous, nous demandons au pays s'il entend ratifier un pareil avis; nous lui demandons si les brigands, qui ont dévasté notre ville et insulté les chambres et le représentant de la Souveraine, méritent autre chose que l'extrême pénalité de la loi!

Le *Morning Chronicle* de Québec du 30 avril, parlant des troubles de Montréal, dit: "Ici (à Québec), il n'y a ni nécessité ni inclination pour la destruction." A nos lecteurs à bien apprécier le sens d'une pareille phrase.

Afin que nos lecteurs puissent juger de ce que MM. les Tories entendent faire des Libéraux et des Canadiens-Français en particulier, nous extrayons de la correspondance Montréalaise l'extrait suivant dont la traduction vient immédiatement après:

"The cry of 'notre langue, NOTRE RELIGION et nos lois,' has had its day long enough. The time is now come for us to give them a taste of our language, OUR RELIGION and our laws, IN SPIRIT OF THEMSELVES." "Le cri de 'Notre langue, NOTRE RELIGION et nos lois' a duré assez longtemps. Le temps est maintenant venu de les faire goûter (les Canadiens-Français) à notre langue (anglaise), NOTRE RELIGION (protestante) et nos lois, en dépit d'eux."

Est-ce là un langage tolérable? Tout cela des prétentions raisonnables? Les catholiques peuvent-ils, en présence de pareils faits, rester les bras croisés et se taire? Non, relevons la tête comme des braves, comme des catholiques; disons bien haut que nous ne nous courberons jamais sous le joug de l'anarchie, de l'irreligion et du protestantisme. Si vous êtes prêts à défendre nos droits, à défendre notre gouvernement, à défendre notre religion. En attendant, renforçons le gouvernement par nos adresses de confiance et nos offres de services. Les ennemis du peuple et de sa religion ne sauraient après cela triompher.

Il y a eu à Toronto une assemblée de Tories pour demander le rappel de Lord Elgin et le désaveu du Bill d'Indemnité. Il est question d'envoyer Sir A. McNab en Angleterre à cet effet.

Hier, la chambre a procédé aux affaires; il ne s'y est rien passé de bien intéressant.

Nous regrettons de voir que Ronald MacDonald, écrivain, quitte la rédaction de la *Gazette de Québec*. M. MacDonald est un homme capable qui, nous l'espérons, trouvera succès et profit dans le nouvel emploi qu'il veut se proposer de remplir.

C'est dimanche prochain que s'ouvre à Baltimore le concile provincial des E. U.

Ce matin il a été décidé (à la Chambre), que les résolutions de M. Laie, relatives au transport du siège du gouvernement à Québec, ne seraient prises en considération que lundi prochain.

On nous apprend qu'il doit se tenir, mardi prochain, une grande assemblée des habitants du comté de Rouville, au sujet des événements récents de la capitale.

Le numéro de mai du *Journal Anglais d'Agriculture* nous est parvenu. Le prix de cette excellente publication n'est que de cinq centimes par an.

Voir la dernière page.

PAPINEAU ET LES VANDALES — On sait que c'est aux cris de "Damn'd French Rebels" *Down with the French Dominion* (A bas les damnés rebelles Français? A bas la domination française), que les émetteurs de Montréal le corps auxiliaire qui doit aider la ligne de Brockville à envahir le Bas-Canada, se sont portés à des excès qui ont frappé de stupeur notre morale et paisible population. C'est nous, comme peuple, ce sont nos institutions civiles, nationales et religieuses que l'on a voulu frapper en insultant la personne du représentant de Sa Majesté, incendiant le Palais Législatif et avec lui deux bibliothèques où nos hommes studieux trouvaient les meilleurs ouvrages de littérature française; c'est nous qu'on a voulu frapper dans les personnes et dans les propriétés de nos chefs politiques; c'est nous qu'on veut frapper au moyen de ce mouvement général qu'on a imprimé à une section fanatisée de la population. Certes, il y avait une occasion où le sentiment national dut absorber tout autre sentiment chez un des nôtres et le faire passer par-dessus certaines considérations d'importance mineure, c'était celle où la représentation du pays était appelée à se prononcer sur les événements de la capitale dont la capitale vient d'être le théâtre. Eh! bien, qu'a fait M. Papineau, l'homme qui se dit et que quelques-uns ont représenté jusqu'à présent comme le champion de nos intérêts nationaux? Se réunir-il à ses compatriotes représentants qui, sans exception, votèrent ensemble? Non, lui seul encore une fois, il s'isola du reste de nos représentants pour aller grossir les rangs de ceux que les émetteurs, les vandales de Montréal reconnaissent pour leurs chefs!!! Le nom de Papineau qui avait déjà souffert plusieurs atteintes, se trouve flétri, à jamais, par ce vote anti-canadien; et nous espérons pour l'honneur de notre race, qu'il ne se trouvera pas une plume canadienne pour justifier ce vote déshonorant. Mais, est-ce donc Brockville ou Toronto qui représente M. Papineau? Les électeurs de St. Maurice se laisseront-ils insulter plus longtemps sans dire mot? Veulent-ils aussi eux, se joindre aux chefs des brigands avec les quels M. Papineau vient de se faire une nouvelle alliance? Ami de Québec.

LA DÉMONSTRATION D'HIER, TOUT?... MINISTERIELLE!

Mille bruits sinistres couraient hier, que la bonne et paisible ville de Québec allait être le théâtre d'une de ces équipées devenues aujourd'hui en vogue chez ceux qui, ne pouvant respirer sous le poids de la loyauté qui les écrase, lui font jour par une brûlure de l'honneur du représentant de Sa Majesté la reine et de ses ministres. Vers huit heures, une foule de gamins était rendue vis-à-vis de l'hôtel St. Georges, où il y avait bal des élèves enfants de l'académie de danse de Mlle McAffry. Quelques pétards lancés dans la foule, firent les *speechs* inflammatoires préluant au grand drame qui se déroula sous les yeux de la multitude, au centre de la Place d'Armes. En effet, à défaut de trois mannequins dont un fut élevé au beau milieu des siens, en montant la côte de la Basse-Ville, par des citoyens de la rue Champlain, et les autres esquivés, un sac de ripes ou de paille fut la représentation de la victime immolée à la justice populacière, aux cris désordonnés de: *Three groans for Elgin!* et d'autres: *Hurrah for Elgin!* *Three groans for McNab!* *Down Lafontaine!* — *Up Lafontaine!* suivis de rires bryants qui attestait le grand sérieux des acteurs en véritable déconiture. Après la brûlure, la masse se concentra plus près de l'hôtel, et là des pointes dont fusaient les traits les gaités des libéraux irlandais d'un côté, assaillirent les partisans du mannequin, car nous ne saurions appeler autres ces figurants. Le piquet du Château avait été augmenté de quelques compagnies, grâce aux soins de deux magistrats, MM. John Maguire et N. F. Belleau, vu que parmi les bruits en circulation qui avaient annoncé d'avance cette scène, circulait aussi celui d'une attaque au domicile de quelques particuliers. Mais grâce aussi, à bon sens des citoyens de Québec en général, grâce aux autorités, les troupes n'ont pas eu à faire les frais d'une seule cartouche, et aujourd'hui nous n'avons pas à reposer nos yeux sur des cendres fumantes, comme à Montréal, qui attestent en effet qu'en Canada nous ne sommes encore qu'un peuple de sauvages. J. de Québec du 28 avril.

Afin de détourner toute tentative d'agression, nous sommes forcés de faire sentinelle jour et nuit et d'ériger notre atelier en citadelle. Semblable aux premiers colons du Canada, qui pour se protéger des attaques des sauvages, ne cultivaient leurs terres que le fusil à la main, nous ne pouvons publier notre feuille qu'avec la protection des armes.

Mortue — Le bruit qui a circulé que John Young, Ecr., avait été nommé "magistrat en chef" pendant la terreur, n'était pas correct; ce monsieur a agi comme simple magistrat sans pouvoirs additionnels. D'ailleurs nous ne voyons pas pourquoi cette nomination aurait été faite, quand notre Maire était à son poste jour et nuit durant tout le temps qu'a duré l'émeute. *Idem.*

NAISSANCE.

A Québec, le 1er mai, la dame de J. P. Bradley, écrivain, a mis au monde une fille.

DECES.

En cette ville, le premier mai courant, à Villa-Rosa, résidence de John Donagany, écuyer, son gendre, dame Rosalie Amiot, veuve de feu Louis Plamondon, écuyer, âgée de 61 ans et deux mois.

AVIS

On a besoin à Rignaud d'un instituteur pour l'école modèle, d'une institutrice pour l'école des filles, et de 4 instituteurs ou institutrices pour d'autres arrondissements. Les instituteurs admis à l'enseignement par le Bureau des Examineurs seront préférés. Adresser franc de port à Ph. GARBAU, S. I. RIGNAUD.

AFFAIRES DRE OUTINE.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, MARDI, 24 AVRIL, 1849.—M. Chabot fait rapport sur la pétition de M. Le Mesurier, Tils- tone et Cie., et autres, de Québec, et présente un bill pour...

AVIS

Des Capitalistes et autres du Canada et des Etats-Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent...

Et les Sonssignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme...

- B. JOLLETTE, P. C. LOEDEL, G. DE LANAUDIERE, A. T. VOYER.

Village d'Industrie, le 26 décembre 1848.

L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE

A été publié Samedi dernier; cette livraison qui contient le plus grand nombre de pages que les précédentes. Elle est divisée en deux parties: la première contient la suite de la Revue Canadienne...

Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

L'ALBUM LITTERAIRE

PARAIT TOUS LES MOIS, Par livraisons de 40 Pages de Matières, avec un MORCEAU DE MUSIQUE.

Au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille...

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux clients, vient de fonder son ATELIER DE RELIURE: à l'endroit où des usages, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche...

LE REPERTOIRE NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

PROSPECTUS.

Lorsque nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleurs ouvrages de littérature canadienne...

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1848, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. l'hon. A. N. Morin, l'hon. E. P. Taché, l'hon. juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rev. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. P. Raymond, Gail. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajudé, J. Lenoir, J. Boutre et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous n'avons à en dire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est un certainement, retombe sur la pénurie des temps.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux piastres par volume de 384 pages.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie., McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Evening ou en s'adressant à J. Huston, Montréal, chez MM. Fréchet et Frère, Crémazie et Cie., libraires, et en s'adressant à M. F. Veziua, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Echo des Campagnes, Berthier.

Ce deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aumont—J. G. Barthe—Isidore Bedard—H. Bibaud—George de Boucnerville—George Cartier—P. Chauveau—Romain Chénier—Dile Odile Chénier—Chevalier de Lorimier—Joseph Caenon—F. M. Derome—Foucher—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Garnot—A. J. Giguette—P. Hout—N. D. J. Jaumène—Jean Jacques Larigot—Pierre Lavolette—Léon de Marconay—J. Lenoir—Eugène L'Écuyer—J. T. Lorange—A. N. Morin—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Meilleur—J. D. Mermet—Amédée Pajneau—Pierre Petit Clerc—J. Pélou—O. Peltier—Ls. Pilon—Léon Potel—Et. Parent—Joseph Quesnel—J. S. Raymond—A. S. Soubard—G. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vondelvelde et un très grand nombre d'écrits anonymes.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur de ce Manuel, se propose de publier en français et en anglais, un ouvrage qui sera enrichi du portrait de l'Apôtre de la Tempérance, l'abbé Chiniqy, et ne se vendra pas plus cher que les précédentes.

Montréal, 22 décembre 1848.—J. B. ROLLAND.

LES MELANGES RELIGIEUX ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte rendu fidèle des procès de nos chambres législatives. Nous ferons tout en nous pour que ce compte rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les mesures les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELINS ET DEMI. Bureaux des Melanges Religieux, Montréal, 1er décembre 1848.

A vendre, AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE.

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

CE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

- Le calendrier contient ce qui suit: Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal 1 et de Québec; La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'année et à la fin du trimestre; Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quatre-temps; Le comput ecclésiastique; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature Provinciale; La liste des membres du Conseil législatif; La liste des Examinateurs des Institutions pour Québec et Montréal, etc., etc.

COLLEGE DE REGIOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ses deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGELO MACDONELL, V. C., assisté du Rév. J. FAIRBELL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

On examinera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fournitures d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, No. 24, RUE ST. VINCENT, Montréal.

DEUXIEME EDITION DU COURT TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CETTE ÉDITION est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les détails à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais.

À VENDRE un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOMAS, Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.



AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions de paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chéons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et un chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour dit dit, à l'est de la rivière Chaudières et d'un chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dit dit au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté de Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dit dit, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Persone ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux bureaux locaux respectifs. 3.—fois-

D. R. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets. Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1c.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve. Montréal, 22 sept. 1848.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. RUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN, Coin des rues NO FRE-DAME ET ST. VINCENT

AVANT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, sans de plus des retardataires.—15 Déc.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 2 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE & Ciz., Libraires. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. J. B. RIVET, PROPRIÉTAIRE.